

# LA REFORME DES RETRAITES, QUELS IMPACTS SUR LE MARCHÉ DE LA PREVOYANCE ?



---

Par Sofia OUAHBI, Consultante Senior  
Et Vincent MESLIN, Partner Assurance

---

La réforme des retraites envisagée par le gouvernement, entraînerait des conséquences non négligeables sur le marché de la prévoyance, notamment puisque l'assurance privée va devoir supporter les prestations des personnes maintenues dans l'emploi pendant 2 ans de plus.

Trois ans après l'annulation du projet de retraite universelle proposé lors du précédent quinquennat du président Emmanuel Macron, la réforme des retraites revient à l'ordre du jour. Après plusieurs mois d'échanges avec les partenaires sociaux, la Première ministre Elisabeth Born a dévoilé en janvier les principes du nouveau projet de loi présenté comme un moyen d'assurer la pérennité financière du système de retraite par répartition.

**La prévoyance et la retraite étant étroitement liées, quelles sont les conséquences de cette réforme sur le marché de la prévoyance ?**

## RAPPEL DES PRINCIPALES MESURES DE LA REFORME

Le **report progressif de l'âge de départ à la retraite à compter du 1er septembre 2023** : il s'agit de la mesure phare de la réforme mais aussi, la plus sensible.

- Concrètement, **l'âge de départ à la retraite doit être relevé d'un trimestre** chaque année pour atteindre 64 ans (contre 62 ans actuellement) d'ici à 2030.
- En parallèle, afin de bénéficier d'une retraite à taux plein, **la durée de cotisation sera portée à 43 ans en 2027** (contre 42 ans actuellement), dès la génération née en 1965. Ce qui signifie que pour certains travailleurs, partir à 64 ans sera possible, mais avec une décote, c'est-à-dire une pension moins élevée qu'un taux plein. Cet allongement était prévu par la réforme Touraine de 2014, mais sur un calendrier moins resserré, avec un trimestre supplémentaire tous les trois ans jusqu'en 2035.

Le **dispositif « carrières longues » est conservé avec des aménagements** : en 2030, ceux qui ont commencé à travailler avant 16 ans pourront continuer à partir à la retraite à 58 ans. Ceux qui ont commencé à travailler entre 16 et 18 ans pourront partir à 60 ans et ceux qui ont commencé entre 18 et 20 ans à 62 ans (***sous conditions d'un nombre minimum de trimestres cotisés***).

**La suppression des régimes spéciaux** : plusieurs régimes spéciaux devraient être fermés dont celui de la RATP, des industries électriques et gazières, de la Banque de France et du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Les nouveaux entrants seront considérés comme des salariés de droit privé.

## VERS UNE HAUSSE DE L'ÂGE MOYEN

La réforme précédente des retraites a démontré que l'augmentation d'un an de l'âge moyen dans les entreprises n'était pas sans effet et impactait fortement les risques liés à la prévoyance tels que le décès, l'incapacité et l'invalidité.

Cette hausse a fait croître la sinistralité en prévoyance d'environ 10 points et a augmenté le nombre d'arrêts de travail longue durée ainsi que le risque de décès. L'effet sur les sinistres en

prévoyance avait été immédiat : les organismes assureurs avaient dû provisionner deux ans de prestations supplémentaires, ce qui avait entraîné une hausse mécanique des provisions de 15% à 20 % en moyenne. Sachant que le recours à la prévoyance accélère avec l'âge, l'application de cette nouvelle réforme qui reporte de deux ans l'âge de départ à la retraite, pourrait avoir un impact similaire à celui de la précédente.

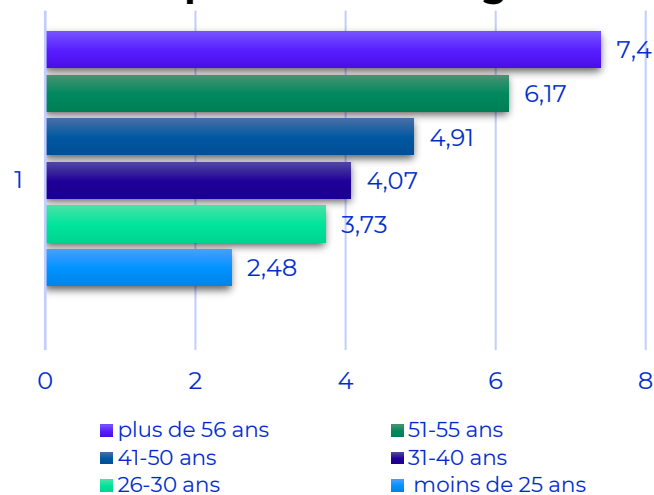
## UNE AUGMENTATION DE LA SINISTRALITE

Maintenir dans l'emploi des salariés plus âgés se traduit mécaniquement par une augmentation du risque de décès, d'accidents de travail ainsi que le nombre d'arrêts de travail et par conséquent, leurs coûts. Parmi les raisons qui peuvent justifier cela :

- **Le taux d'absentéisme qui augmente avec l'âge** :

en effet, selon une étude menée par Aymig (réalisée en partenariat avec AG2R LA MONDIALE auprès de 54 393 entreprises du secteur privé employant 3 573 595 salariés en CDI), le taux d'absentéisme a tendance à croître avec l'âge des salariés. Il est de 2,48% pour les moins de 25 ans, 4,9% pour les 41-50 ans, 6,17% pour les 51-55 ans et 7,4% pour les plus de 55 ans. Sachant que la pyramide des âges en entreprise est conforme à celle de la population dans son ensemble, un report de 2 ans de l'âge de départ à la retraite augmentera toute chose égale par ailleurs la fréquence moyenne des arrêts de travail.

### L'absentéisme au travail par tranche d'âge



- **La durée des arrêts de travail qui est plus élevée pour les seniors** : une étude menée par la Direction de l'animation de la recherche, des études statistiques (DARES) du Ministère du Travail révèle un grand nombre de salariés en temps partiels chez les seniors et des congés maladie plus longs. Ces derniers cumulent 2,4 semaines de congé maladie sur l'année contre 1,5 semaine pour les 30-54 ans.

- **Le risque de décès augmente avec l'âge** : si les salariés travaillent plus longtemps, le risque de décès est plus élevé. En effet, la hausse de la moyenne d'âge de 1 an pour un groupe se traduit par une augmentation de 10% de la fréquence de décès.

## DES COÛTS CONSÉQUENTS POUR LES ASSUREURS ET LES ASSURÉS

Après une longue période de baisse, du milieu des années 1970 à la fin des années 1990, le taux d'activité des 55 ans ou plus est en augmentation depuis le début des années 2000. En effet, il a presque doublé entre son point bas en 1998 (13 %) et la dernière valeur observée en 2021 (25 %). Cette hausse de l'activité des seniors s'explique par trois raisons :

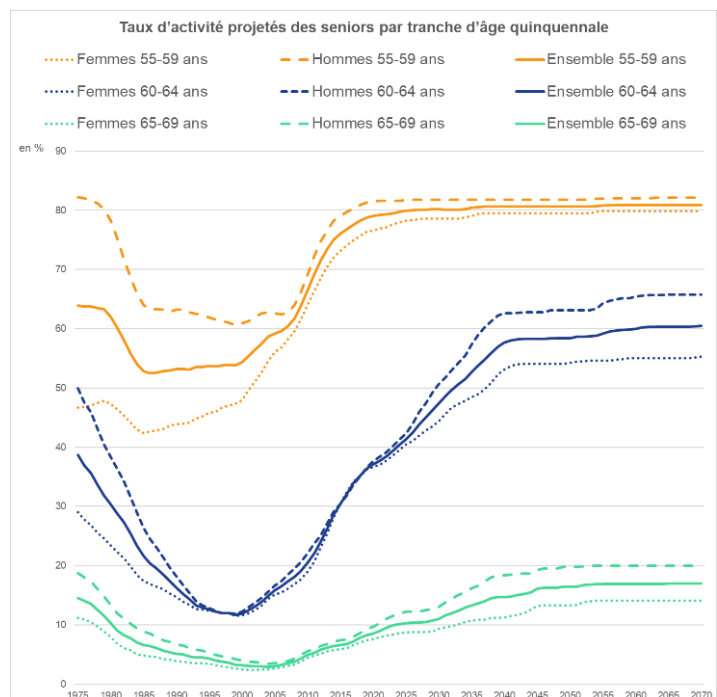
- L'arrêt de dispositifs facilitent la sortie du marché du travail comme les préretraites ou la dispense de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi âgés ;
- Les réformes des retraites successives (2003, 2010 et 2014) ;
- L'augmentation tendancielle de la participation des femmes au marché du travail.

Cette augmentation du nombre de séniors en activité s'accompagne d'un coût de risque prévoyance plus important que les assureurs ont commencé à chiffrer et dont les impacts seront visibles sur les cotisations des travailleurs.

En maintenant des salariés plus longtemps dans la vie active, la

période de couverture assurantielle est rallongée, les contrats de prévoyance seront effectifs deux années de plus et couvriront des personnes à plus haut risque, ce qui impacterait aussi bien les arrêts en cours de versements d'une indemnisation que le flux des arrêts à venir.

Comme présenté par **Eric Chenut**, président de la Fédération nationale de la mutualité française, La nouvelle réforme des retraites **aura « des conséquences pas anodines »**. Il explique que « les impacts seront plus élevés en matière de prévoyance sur les contrats des mutuelles » et estime que le report de l'âge de départ à la retraite « pourrait aboutir à **une nécessité de coûts en prévoyance aux alentours de 10 milliards d'euros » supplémentaires** dont 8 milliards relevant directement des conséquences de la réforme sur les personnes en invalidité.



D'autre part, si la réforme est appliquée, les contrats prévoyance couvriront des personnes plus âgées, ce qui impliquerait par ailleurs des cotisations plus élevées.

*Source : Insee, projections de population active 2022-2070.*

- **Un niveau de provisionnement plus important**

Relever l'âge de la retraite de 62 à 64 ans prolongerait de deux ans les prestations d'invalidité de la compagnie d'assurance. Cette expansion nécessiterait un niveau de provisionnement plus important aussi bien pour les invalidités existantes que par anticipation des invalidités futures via la provision d'invalidité en attente (anticipation de la possibilité pour un incapable de devenir invalide à terme).

- **Une hausse des tarifs pour les entreprises et/ou les salariés**

En réponse au rallongement de la vie au travail, les acteurs privés du marché s'accordent pour affirmer qu'il faudra s'attendre à une hausse des tarifs. Le report de l'âge de la retraite entraînerait un surcoût structurel sur ces couvertures, qui se traduirait par une hausse des tarifs à terme et ce particulièrement en prévoyance collective (risque d'autant plus élevé que l'âge moyen des salariés augmente).

## CONCLUSION

L'impact d'une telle réforme dépendra en partie du contexte économique et social dans lequel elle s'inscrit. En effet, si l'allongement de l'espérance de vie est parfois mis en avant pour justifier la réforme, l'espérance de vie en bonne santé est globalement stable : elle s'élève à 63 ans environ pour les hommes et 64 ans environ pour les femmes. Cela signifie que la probabilité d'avoir une affection chronique est en hausse après 62 ans, soit en partie durant la fin de carrière des actifs, ce qui peut se traduire par un coût supplémentaire pour les régimes complémentaires.

La réforme vient par ailleurs se rajouter à un contexte complexe. Le marché de la prévoyance souffre toujours des répercussions de la crise sanitaire aussi bien suite à l'explosion des prestations due aux reports de soins pendant la crise qu'à l'augmentation des coûts des prestations pour des cas non traités pendant cette dernière.

A un niveau plus général et national, il sera également intéressant de suivre les répercussions de la réforme des retraites sur le régime du chômage, ainsi que sur le coût des indemnités journalières et pensions d'invalidité.

Le contexte politique et social de ces prochains mois va nous éclairer sur les tendances à venir et nous permettre de voir les mécanismes instaurés par les marchés afin de pallier aux impacts identifiés.

# CONTACTS

**Sofia OUAHBI**

sofia.ouahbi@talan.com  
Consultante Senior  
06 76 50 25 90

**Vincent MESLIN**

vincent.meslin@talan.com  
Partner Assurance  
06 74 97 86 47